

Interview M. Claude Bernet, président de la CPDP

### **Ouverture du débat public sur la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan**

En projet depuis les années 90, la ligne nouvelle Montpellier Perpignan est à nouveau à l'ordre du jour. Avant qu'un grand projet d'infrastructure voie le jour, la loi impose la tenue d'un débat public. Ces débats publics sont organisés et conduits par la commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, le plus souvent avec le concours d'une commission particulière du débat public. Claude Bernet est, depuis le 4 septembre 2008, le président de cette commission particulière du débat public. Ancien du corps préfectoral et de la délégation à l'aménagement du territoire, passé par les directions des gens de mer, des pêches, de l'enseignement et de la recherche agricoles, et par le cabinet du ministre de l'Agriculture, Claude Bernet précise les enjeux et les modalités de ce débat public.

*1/ M. Bernet, vous êtes le président de la Commission Particulière du Débat Public de la Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan. Pouvez-vous nous présenter les modalités du débat public ?*

L'objectif du débat public, c'est de faire participer les citoyennes et les citoyens à l'élaboration du projet : il faut donc d'abord les informer. Début mars, un million de foyers de la Région, depuis Alès jusqu'à Perpignan et Carcassonne, reçoivent deux documents simples et courts, élaborés par le maître d'ouvrage du projet, Réseau ferré de France, et par notre commission, pour leur expliquer le projet et le débat. S'ils veulent en savoir plus, c'est-à-dire prendre connaissance du dossier d'une centaine de pages, il leur suffit de cliquer sur internet à l'adresse de la commission, c'est à dire [www.debatpublic-lnmp.org](http://www.debatpublic-lnmp.org), ou de nous écrire sur papier libre ou mieux avec la carte T incluse dans notre document, à l'adresse CPDP 80 place Ernest Granier 34000 MONTPELLIER. Nous les abonnerons gratuitement à toutes les publications du débat : le dossier, les 3 journaux du débat (en mars, mai et juin), les cahiers d'acteurs, exprimant les positions des grands acteurs institutionnels (collectivités, associations, chambres consulaires, organisations syndicales etc), puis, en septembre, le compte rendu final. Mieux informé, le public est invité à intervenir dans le débat, soit en posant des questions, auxquelles il sera répondu dans le délai d'un mois, soit en donnant directement son opinion. Trois moyens pour cela : internet, avec un site facile d'accès, le courrier classique, et bien sûr les 12 réunions publiques, qui permettent un dialogue entre les tenants de telle ou telle solution, et bien sûr le maître d'ouvrage, RFF.

La commission écoute tous les avis, tous les commentaires, du moment qu'ils portent sur le projet en débat. Elle permet également au public d'obtenir des réponses fournies par des experts dans le cadre réglementé du débat public. Et à la fin, elle en fait le compte rendu, en s'efforçant de retranscrire fidèlement ce qu'elle a entendu.

*2/ 'Monsieur et Madame tout le monde' sont donc cordialement invités à venir s'exprimer, présenter leurs interrogations lors des réunions publiques. Il suffit donc de se présenter et de prendre la parole ?*

Oui, tout simplement. Dans chaque réunion, le maître d'ouvrage, RFF expose le projet, durant une vingtaine de minutes. Parfois, un expert extérieur, français ou européen, traite une question sensible – le bruit, les paysages, la cohabitation fret/grande vitesse, le financement etc-. Il reste plus de 2 heures pour les prises de parole de la salle et les réponses à leur apporter. 15 à 20 personnes peuvent s'exprimer entre 19 heures et 22 heures. Au passage, je signale que plus les intervenants sont concis et précis, plus ils sont nombreux à pouvoir parler.

A ceux qui ne peuvent venir en réunion publique, le site internet [www.debatpublic-lnmp.org](http://www.debatpublic-lnmp.org), ou le courrier peuvent permettre de poser leurs questions ou de formuler leur avis. Dès les premières semaines du débat le compte rendu détaillé des premières réunions publiques sera sur le site, de même que les questions, réponses et avis et contributions, classées par thèmes (scénarios avancés par RFF, couloirs de passage, gares nouvelles ou non, financement, liaisons régionales, fret etc). Chacun pourra donc suivre le débat.

*3/Quelles sont les questions posées par ce débat ?*

On commence à les voir exposées dans la presse ou dans les déclarations des élus. Il y a d'abord la grande question d'opportunité. Ces 150 km de ligne auront un coût, au moins 3,5 milliards €, qui ne seront pas entièrement financés par les usagers dans leur billet, donc feront appel au contribuable. Elles apporteront, qu'on le veuille ou non, certaines transformations dans le paysage, la nature, parfois positives, parfois préoccupantes. En face, quels avantages comporterait cette ligne : évitera-t-elle la saturation des transports dans une région où la population augmente vite ? permettra-t-elle un moindre usage de la voiture et du camion, sources de réchauffement climatique ? facilitera-t-elle les transports régionaux, les liaisons avec la Catalogne voisine ? Au total, quels atouts nouveaux apportera-t-elle à l'économie et au progrès social de la Région ? de la France ? de l'Europe ?

Et puis il ya des questions plus techniques : peut on faire cohabiter les TGV et les trains de fret ? à quel prix, technique et financier ? comment lutter contre le bruit sur la ligne nouvelle et sur la ligne existante ? où passer pour créer le moins de contraintes possible ? faut il créer des gares nouvelles et où ? Donc beaucoup de sujets sur lesquels la commission attend les avis des citoyennes et des citoyens.

*4/ Ces avis exprimés seront compilés par vos soins. Que se passe-t-il ensuite, votre avis est-il écouté en hauts lieux ?*

La commission ne termine pas en donnant son propre avis : elle reste neutre jusqu'au bout, et se contente, ce qui est déjà beaucoup, de dresser un compte rendu de ce qu'elle a entendu et lu au cours du débat. Elle exprime donc des avis multiples. Ce compte rendu est-il « écouté en haut lieu » ? La loi est claire : à partir de la publication du compte rendu du débat public (ici le 3 septembre 2009), elle donne 3 mois au maître d'ouvrage pour « décider, par un acte qui est publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet ».

**Pour en savoir plus :**

Commission particulière du débat public LNMP

Espace Richter

80, place Ernest Granier

34000 MONTPELLIER

Tel : 04 67 13 87 14

**Sur abonnement gratuit :**

Le dossier du projet et sa synthèse

Le Journal du Débat n°1 : parution en mars 2009

Le Journal du Débat n°2 : parution début mai 2009

Le Journal du Débat n°3 : parution mi juin 2009

Cahiers d'acteurs : outils de libre expression sur le projet mis à la disposition tout au long du débat public, des organisations qui souhaitent publier un avis argumenté.